

## Questions orales

**Des voix:** Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Les députés peuvent, s'ils le désirent, attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur certaines questions auxquelles ils estiment qu'on aurait dû répondre plus vite, mais il est contraire au bon usage de la Chambre que les députés tiennent des propos du genre de ceux du député de Leeds et du député de Trinity.

**M. Hellyer:** Il faut bien que nous attirions leur attention là-dessus, monsieur l'Orateur.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, puis-je appeler l'attention de l'honorable secrétaire parlementaire sur la question n° 21 qui, en plus d'être inscrite au *Feuilleton* depuis le 4 janvier 1973, a suscité un intérêt bien spécial au sein du public, et lui demander si une réponse à cette question sera donnée très bientôt?

[Traduction]

**M. Reid:** Oui, monsieur l'Orateur.

## QUESTIONS ORALES

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRÉVISIONS QUANT AUX BESOINS DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE PRENANT FIN LE 31 MARS  
1974

[Traduction]

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, j'aimerais poser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui a eu l'occasion en fin de semaine de réfléchir sur les commentaires du ministre et de l'observer à la télévision. Selon l'interprétation que j'ai donnée à ses paroles, contrairement à l'année dernière il peut maintenant, a-t-il dit, prédire les chiffres d'assurance-chômage. Le ministre peut-il nous faire connaître simplement et clairement les besoins de trésorerie de la Commission d'assurance-chômage durant l'année financière se terminant le 31 mars 1974, de même que la contribution puisée à même le fonds du revenu consolidé lorsque le chômage dépasse le taux de 4 p. 100?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'attendrai que le ministre des Finances fasse ses prévisions avant de vous donner ces chiffres. J'ai signalé l'autre jour qu'en vertu de la loi sur l'assurance-chômage et de ses modifications, les besoins de trésorerie deviennent des crédits l'année suivante et leur montant figure pour le moment dans le budget principal des dépenses.

**M. Baldwin:** Le ministre a-t-il obtenu des hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage des rensei-

[M. Cossitt.]

gnements sur ces chiffres et sur les montants requis pour l'année financière subséquente ainsi que sur les contributions qui pourraient s'imposer de la part du gouvernement?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà signalé au comité des prévisions budgétaires en général, je crois, nous pouvons prévoir une échelle des besoins de trésorerie fondés sur divers niveaux de chômage et autres facteurs variables qui entrent en jeu dans un calcul semblable; le ministre des Finances en a mentionné bon nombre, et plusieurs peuvent s'appliquer directement à la question des niveaux de chômage. Nous pouvons donner une échelle des besoins dans certaines limites, mais tout dépend de la durée des prestations, du salaire hebdomadaire moyen, des niveaux de chômage et de bien d'autres facteurs dont la complexité a déjà été mentionnée; de ce fait, il serait très difficile de faire des prévisions très précises en ce moment.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, pour permettre à la Chambre d'avoir ces renseignements importants avant qu'on lui demande d'approuver le budget du ministre des Finances, le premier ministre demanderait-il à l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le député de Verdun, qui semble pouvoir répondre à ces questions, de répondre aux miennes?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Norfolk-Haldimand.

## LE CAS DES TRAVAILLEURS AGRICOLES REQUÉRANTS

**M. William Knowles (Norfolk-Haldimand):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle a trait à la Commission d'assurance-chômage. La Commission a-t-elle maintenant pour principe de priver délibérément et systématiquement de leur droit à l'assurance-chômage les travailleurs agricoles saisonniers?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, absolument pas comme tels. Les travailleurs perdent leurs droits entre autres parce qu'ils n'ont pas prouvé qu'ils se cherchent du travail, qu'ils sont disponibles ou encore qu'ils veulent travailler quand de fait un emploi est disponible.

**M. Knowles (Norfolk-Haldimand):** Si c'est le cas, le ministre consentirait-il à enquêter sur les tactiques «à la gestapo» utilisées dans ma région pour délibérément et systématiquement priver ces travailleurs agricoles saisonniers des prestations auxquelles ils ont droit.

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, sans convenir en rien du fait que le député pose en prémisses relativement à l'activité de la Commission d'assurance-chômage, j'enquêterai volontiers sur tous les cas particuliers qui pourront se présenter. En fait, je serais mieux en mesure de répondre à ce genre de questions si le député voulait m'en donner préavis, ce qu'il fera s'il veut vraiment obtenir ces renseignements.